



DECISION N°14-2023
Portant délégation de signature du Directeur Général
dans le cadre des gardes de direction

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 et R 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion ;

DECIDE

Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Lionel CALENGE, Directeur Général du CHU de La Réunion, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction en qualité d'administrateur de garde.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - Délégués

Garde sur les sites Sud du CHU de La Réunion :

- M. Franck BELLIER, Coordonnateur général des Instituts d'Etudes en Santé du CHU de La Réunion
- M. Emmanuel DOIZY, Directeur des Travaux et Services Techniques
- M. Gilles EVRARD, Directeur des Equipements Biomédicaux
- Mme Marion GOARIN-BOUCHARD, adjointe à la directrice des affaires financières et gestion administrative du patient

- M. Patrick GOYON, Directeur délégué des sites Sud
- Mme Nathalie HEULIN, Directrice des Affaires Médicales
- M. Yves MULLER, Adjoint au Directeur des Achats et de la Logistique
- Mme Lisa PAYET, Directrice de la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers
- Mme Manuella POTHIN, Directrice de la Recherche, Innovation, Fonds Européens et Coopération internationale
- Mme Sabrina WADEL, Secrétaire Générale

Garde sur le site Félix Guyon du CHU de La Réunion :

- M. Sylvain BATY, Directeur des Ressources Humaines
- M. Jean-Michel BEAUMARCHAIS, Directeur des Achats et de la Logistique
- M. Philippe CONY, Adjoint au Directeur des Equipements Biomédicaux
- Mme Suzanne COSIALS, Directrice déléguée du site Félix Guyon
- M. Gianni SERMONT, Coordonnateur Général des Soins
- M. Dominique TALANDIER, Responsable Domaine Patients – Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation.
- Mme Marie-Christine TIZON, Directrice des Affaires Financières et Gestion administrative du patient
- M. Maxime VERT, Responsable du Contrôle de Gestion et du Management par les pôles
- Mme Stéphanie LE NOAN, Directrice adjointe en charge du suivi de la mise en œuvre du PMS du CHU et appui au suivi des filières du PMSP du GHT de La Réunion

Article 3 : Dispositions relatives à la garde de direction

L'administrateur de garde reçoit délégation de signature à l'effet de signer pendant sa garde :

- Tous actes et documents nécessaires à la continuité du service ou motivés par l'urgence ;
- Tous documents : actes collectifs ou individuels correspondances, dépôts de plainte, et dont :
 - o Les décisions de permissions de sortie des patients, sur avis favorable du médecin chef de service et dans les conditions prévues à l'article R1112-56 du Code de la Santé Publique
 - o Les formulaires de demande d'interrogation du Registre national des refus dans les conditions prévues à l'article R1232-11 du Code de la Santé Publique
 - o Tous actes relatifs à l'admission ;
- Tous les actes relatifs à la prise en charge des patients en soins psychiatriques et l'ensemble des formalités afférentes, notamment les décisions prononçant l'admission des patients en soins, maintenant en soins psychiatriques sous contraintes ou prononçant la levée de telles mesures, et la réintégration en hospitalisation complète en application des articles L3212-1 à L3212-9 du code de la santé publique ;
- Toutes décisions dans le cadre d'une gestion de crise (plans blancs, NRBC...).

La garde de direction s'établit 7 jours sur 7 et 24 heures/24, conformément au planning établi pour le Site Félix Guyon et les Sites Sud du CHU.

L'administrateur de garde assurant la garde de direction informe sans délai, le directeur assurant la permanence de la direction générale, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

Article 4 – Décisions de délégations de signature

La présente décision annule et remplace les précédentes décisions, notamment n° 16-2021.
Les délégataires se référeront au directeur général des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

Article 5 – Signatures des délégataires

Les signatures des délégataires cités à l'article 2 sont recueillies dans le document de notification et consultable sur demande.

Article 6 – Publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et publiée sur le site internet du CHU de La Réunion.

Fait à Saint-Paul, le 24 Mars 2023

Le Directeur Général du CHU et du GHER



Lionel CALENGE

Transmission :

Pour notification

- M. Franck BELLIER, Coordonnateur général des Instituts d'Etudes en Santé du CHU de La Réunion
- M. Emmanuel DOIZY, Directeur des Travaux et Services Techniques
- M. Gilles EVRARD, Directeur des Equipements Biomédicaux
- M. Patrick GOYON, Directeur délégué des sites Sud
- Mme Nathalie HEULIN, Directrice des Affaires Médicales
- M. Yves MULLER, Adjoint au Directeur des Achats et de la Logistique
- Mme Lisa PAYET, Directrice de la Qualité, Gestion des Risques et Relations avec les Usagers
- Mme Manuella POTHIN, Directrice de la Recherche, Innovation, Fonds Européens et Coopération internationale
- Mme Sabrina WADEL, Secrétaire Générale
- M. Sylvain BATY, Directeur des Ressources Humaines
- M. Jean-Michel BEAUMARCHAIS, Directeur des Achats et de la Logistique
- M. Philippe CONY, Adjoint au Directeur des Equipements Biomédicaux
- Mme Suzanne COSIALS, Directrice déléguée du site Félix Guyon
- Mme Marion GOARIN-BOUCHARD, Directrice adjointe, adjointe à la directrice des affaires financières et gestion administrative du patient
- M. Gianni SERMONT, Coordonnateur Général des Soins
- M. Dominique TALANDIER, Responsable Domaine Patients – Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation.
- Mme Marie-Christine TIZON, Directrice des Affaires Financières et Gestion administrative du patient
- M. Maxime V'ERT, Responsable du Contrôle de Gestion et du Management par les pôles
- Mme Stéphanie LE NOAN, Directrice adjointe en charge du suivi de la mise en œuvre du PMS du CHU et appui au suivi des filières du PMSP du GHT de La Réunion

Pour communication

- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

Pour publication

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Site internet du CHU de La Réunion